

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 MAI 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. J. JOANNET - M. MORGAND, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.



**N° 1 – TANSACTIONS FONCIERES ENTRE VVA ET SES COMMUNES MEMBRES –
CESSION DE PARCELLES POUR LEUR CLASSEMENT EN VOIE COMMUNALE –
CUSSET – INFORMATION SUR UNE RECTIFICATION D'ERRUER MATERIELLE**

Vu la délibération n° 2 A/3 du Conseil Communautaire du 6 février 2014 décidant de céder au profit de la commune de Cusset, un certain nombre de parcelles, au prix de 1€, pour leur classement en voirie communale et considérant l'existence d'une erreur matérielle (manque de 5 m2) dans la liste des parcelles concernant l'Avenue de la Liberté et le souhait du contrôle de légalité, compte tenu du changement de la composition de l'Assemblée délibérante et donc du Bureau communautaire, que cette instance en soit informée, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, prend acte de la rectification de l'erreur matérielle (ajout de 5 m2 portant superficie totale à 15 910 m2).

**N° 2 – BATIMENTS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE
SDE 03 ET VICHY VAL D'ALLIER POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier de confier au coordonnateur du groupement (SDE03) les missions de mise en concurrence, d'attribution, de signature et de notification des marchés et considérant la faible participation aux frais de gestion du coordonnateur ($\leq 200\text{€TTC/marché}$ sur la durée du marché), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité :

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le coordonnateur sera le SDE 03,
- approuve la convention constitutive du groupement,
- autorise le Président de Vichy Val d'Allier ou le Vice-Président délégué aux bâtiments à signer ladite convention.

N° 3 – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – PRINCIPE D'ADHESION A LA DEMARCHE DE CREATION D'UN CENTRE DE TRI SIMPLIFIE PORTE PAR LE SICTOM NORD ALLIER

Considérant que le projet prévoit la création d'un centre de tri simplifié d'une capacité supérieure à 15 000 tonnes, permettant une maîtrise des coûts par le pouvoir public, notamment par la possibilité d'obtenir des subventions importantes (6M€ sur un projet de 9,6M€) et qu'il présente un intérêt pour le territoire, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve le principe d'adhérer à la démarche de création d'un centre de tri simplifié sous réserve de lever les interrogations suivantes :

- 1/ une adhésion effective pour Vichy Val d'Allier dans tous les cas postérieure à 2018,
- 2/ la question des coûts doit être traitée prioritairement et fera l'objet d'une nouvelle validation par Vichy Val d'Allier
- 3/ la gouvernance et le montage juridique et technique restent à affiner et devront faire l'objet d'une nouvelle validation par Vichy Val d'Allier.

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions.

N° 4 – ASSAINISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX USEES 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter et d'anticiper la réglementation environnementale et de desservir des zones denses d'habitat en assainissement collectif et considérant les propositions faites par la commission assainissement du 23 mars 2015, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission selon le tableau suivant :

| Projets EU - LISTE PRINCIPALE | | | |
|-------------------------------|------------------------|---|----------------------------|
| Commune | Type projet | Intitulé du projet | Montant des travaux (€ HT) |
| CREUZIER LE NEUF | Extension réseaux | Le bourg 2 ème tranche | 120 000 |
| CREUZIER LE VIEUX | Réhabilitation réseaux | Programme voirie 2015 | 50 000 |
| ESPINASSE VOZELLE | Extension réseaux | Rues des écoles, 20 mai 1829 et rte de Vendat T1 | 215 000 |
| HAUTERME | Extension réseaux | Les caïres bas | 130 000 |
| MAGNET | Extension réseaux | Rte de St FELIX | 55 000 |
| MARIOL | Extension réseaux | Les audins-les plans T1 | 105 000 |
| SEUILLET | Extension réseaux | Rue de l'auditoire | 21 000 |
| ST GERMAIN DES FOSSES | Réhabilitation réseaux | CCAB - T2015 | 100 000 |
| St REMY en ROLLAT | Réhabilitation réseaux | Centre bourg T2 | 220 000 |
| ST YORRE | Extension réseaux | Raccordement lotissement | 30 000 |
| VENDAT | Extension réseaux | Rue du Bel air | 15 000 |
| VENDAT | Extension réseaux | rue des basses Landes | 10 000 |
| VICHY | Réhabilitation réseaux | Rue de Flandres | 15 000 |
| VVA | Réseaux | IMPREVUS | 5 415 |
| | | SS-TOTAL RESEAU | 1 091 415 |
| CUSSET | STEP | Suppression STEP des grivats | 300 000 |
| SERBANNES | Extension réseaux | réseau EU avec transfert des eaux usées du Jaunet vers STEP Vichy via Bellerive | 1 423 000 |
| VVA | SD EU | Mise en œuvre métrologie (études et tnx) | 138 000 |
| VVA | Exploitation | EXPLOITATION (STEP, PR) | 1 463 900 |
| VVA | Exploitation | BCHTS EU | 220 000 |
| VVA | Réseaux | ACQUISITIONS FONCIERES | 50 000 |
| VVA | Réseaux | IMPREVUS | 5 415 |
| | | SS-TOTAL RESEAU | 1 091 415 |
| | | SS-TOTAL STEP | 1 423 000 |
| | | SS-TOTAL SD EU 2015 | 138 000 |
| | | SS-TOTAL EXPLOITATION | 1 683 900 |
| | | TOTAL GENERAL | 4 336 315 |

- de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets,
- décide de lancer dès à présent les consultations relatives aux projets correspondants tant pour les missions de maîtrise d'œuvre et contrôles divers (compactage, étanchéité, levés topographiques, ...) qu'ensuite pour les travaux,

Mandat est donné mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions,

N° 5 – EAUX PLUVIALES – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES 2015 – ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objet de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les communes membres de Vichy Val d'Allier et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission

d'assainissement du 23 mars 2015, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve le programme d'investissement selon le tableau ci-dessous, comprenant une liste principale d'opérations,

| Projets de réseaux EP 2015 - LISTE PRINCIPALE | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Commune | Intitulé du projet | Montant des travaux (€ TTC) |
| ABREST | Rue du champ des varennas (enrobés) | 7 000 |
| BELLERIVE | rue Isidore THIVRIER | 45 000 |
| CHARMEIL | Mise en séparatif (2ème tranche) | 30 000 |
| CREUZIER LE VIEUX | Programme voirie 2015 | 30 000 |
| CUSSET | Rte de Charmeil | 50 000 |
| LE VERNET | Rue des chasseurs | 60 000 |
| ST GERMAIN DES FOSSES | CCAB - T 2015 | 200 000 |
| ST REMY en ROLLAT | Mise en séparatif | 50 000 |
| SERBANNES | CCAB - T 2015 | 45 000 |
| VICHY | Rue Antoine Jardet | 45 000 |
| VICHY | Rue de Flandres | 40 000 |
| VICHY | Rue du Maréchal Foch | 180 000 |
| VVA | BRANCHEMENTS EP | 120 000 |
| VVA | IMPREVUS | 50 320 |
| | TOTAL (hors Branchement) | 832 320 |
| | BUDGET €TTC | 832 320 |

et décide :

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets,
- de confier aux services communautaires et au Vice-Président délégué à l'assainissement le soin d'engager les travaux correspondants à hauteur des crédits disponibles et le cas échéant de l'autoriser à substituer des opérations de la liste secondaire à celles de la liste principale (la commission n° 4 sera informée)
- de décider de lancer dès à présent les consultations relatives aux projets correspondants tant pour les missions de maîtrise d'œuvre et contrôles divers (compactage, étanchéité, levés topographiques, ...) qu'ensuite pour les travaux,

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions,

N° 6 – SPORT – TARIFICATION PISCINES CUSSET, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SAINT-YORRE

Devant la nécessité de réviser les tarifs des divers services de la Communauté d'Agglomération, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs à compter du 30 mai 2015 pour les piscines de Cusset, Saint-Yorre et Saint-Germain des Fossés dans les limites fixées par le Conseil Communautaire le 9 Avril 2015.

Le Président,

Claude MALHURET